



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/284

Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » les 6 et 7 septembre 2014. Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/284 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON VTT POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LYON FREE VTT » LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2014. APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Lyon VTT organise pour la 12^e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free VTT » prévue le samedi 6 et le dimanche 7 septembre 2014. Cette manifestation est devenue le rendez-vous VTT à Lyon.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours VTT inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le Code de la Route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations.

Comme chaque année, trois parcours sont prévus : découverte (25 km), sportif (36 km) et expert (59 km), correspondants au niveau et aux envies de chacun. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

Pour la première fois, le nombre de participants sera limité à 8 000 participants afin d'éviter les embouteillages et ralentissements constatés ces dernières années.

Ces trois boucles permettent aux participants de percevoir de multiples endroits de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, trois collines, un fort dénivelé, des bas ports typiques, des ruelles pavées et passages « secrets », escaliers et traboules, des parcs municipaux,...

Les participants découvriront de nouveaux sites : le tunnel mode doux de la Croix-Rousse et le pont Raymond Barre. Les nouveaux lieux de 2013 seront conservés comme la colline de la Duchère, les Subsistances et le parc du Vallon. Les passages clés des années précédentes seront également empruntés : le Vieux Lyon, la basilique de Fourvière, la piste de la Sarra et le plateau de la Croix-Rousse.

Une des nouveautés de cette édition est le circuit 6 h VTT proposé le samedi soir à des VTT plus aguerris. De 18h à minuit, les compétiteurs en relais par équipe de 3 s'affronteront sur un parcours de 3,5 km. Le départ se fera depuis l'esplanade de la Sarra, ils emprunteront ensuite la rue Montauban, les escaliers de la Montée Carmes Déchaussée, montée de la rue Saint-Barthélemy, chemin du Rosaire, esplanade de Fourvière et l'arrivée s'effectuera via le chemin du Viaduc.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés sur la grande prairie du Parc de Gerland. Un village sera également installé avec des animations et des initiations (tests de maniabilité, essais de vélos ville et divers ateliers) proposées dès le samedi après-midi. Le dimanche, ce sera également le lieu où les participants pourront se retrouver à l'arrivée de la randonnée lors d'un pique-nique géant.

En 2013, environ 8 500 vététistes ont participé et 200 bénévoles étaient présents.

Les objectifs de l'Association Lyon VTT pour cette 12^e édition sont de :

- promouvoir la pratique du VTT auprès du plus grand nombre ;
- augmenter le nombre de participants ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de :

- créer à Lyon un événement original autour d'une discipline très pratiquée ;
- participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain ;
- contribuer au rayonnement de la ville de Lyon par le caractère exceptionnel de cette manifestation.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 212 450 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon VTT.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 35 000 euros est allouée à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation Lyon Free VTT le 6 et le 7 septembre 2014.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon VTT est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT